

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX VENTES AUX ENCHERES

Préambule

La vente aux enchères sur Internet est soumise aux conditions particulières détaillées ci-après ainsi qu'aux conditions de vente générales figurant sur le site, sous réserve qu'elles ne soient pas contradictoires ; dans le cas contraire, les conditions particulières prévalent sur les autres conditions.

En participant à la vente aux enchères, les internautes reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble de ces conditions, déclarent les accepter et s'engagent à régler le prix adjugé.

- Modalités de la vente aux enchères virtuelles
- Conditions de participation
- Nature des prestations vendues aux enchères
- Déroulement de la vente aux enchères
- Prix - Paiement
- Modifications - Annulations
- Compléments de location
- Justificatifs à fournir

Article 1 - Modalités de la vente aux enchères virtuelles

La vente aux enchères a lieu le premier jeudi de chaque mois de 8h00 à 13h00, sur le site Internet français de National/Citer. Elle porte sur des locations de voitures pour la période indiquée sur l'enchère. Les tarifs sont indiqués en euros TTC.

National/Citer se réserve le droit, à tout moment, de modifier ou d'interrompre ce service.

Article 2 - Conditions de participation

La vente aux enchères virtuelles est ouverte à tous les internautes, âgés de plus de 21 ans, en possession d'un permis de conduire B de plus d'un an en cours de validité et résidant sur le territoire français, qui pourront être joignables dans les 24 heures suivant la vente. La vente est réservée aux clients individuels, qui se sont préalablement inscrits sur le site.

Le personnel de National/Citer et de ses sous-franchisés ne sont pas autorisés à participer à ces enchères.

Article 3 - Nature des prestations vendues aux enchères

Les locations proposées apparaissent sur la liste des locations figurant dans la rubrique enchères. La description détaillée des locations est accessible en cliquant sur l'intitulé du produit, se trouvant dans le tableau de la liste des locations proposées aux enchères. Les plages de départ et de retour de la location sont fixes et sont indiquées dans le descriptif de l'enchère.

Article 4 - Déroulement de la vente aux enchères

La mise à prix des locations est indiquée en euros TTC par jour, dans le tableau descriptif des enchères. Le prix mentionné n'inclut ni les suppléments jeune conducteur, conducteur supplémentaire, ni le carburant, ni les kilomètres supplémentaires, ni les autres options. Les surenchères se font par tranche minimale dont le montant est indiqué dans l'enchère sous la dénomination palier. Le nouveau montant s'affiche en temps réel. Une sur-enchère ne peut être supérieure à 5 paliers de l'enchère en cours. La durée de l'enchère peut varier d'une location à l'autre.

Le Prix de réserve est le prix le plus bas accepté pour l'enchère. En tant qu'enchérisseur, vous ne connaissez pas ce prix : vous savez seulement lorsqu'il a été atteint. Pour remporter l'enchère, le meilleur enchérisseur doit atteindre ou dépasser le Prix de réserve et proposer la meilleure enchère.

Pour savoir si le Prix de réserve a été atteint, surveillez l'indication affichée à côté du prix atteint par l'enchère. Aucun enchérisseur ne remporte l'enchère tant que le Prix de réserve n'a pas été atteint. Une fois ce prix atteint, la location revient, à la fin de la vente, au membre qui a fait la meilleure enchère.

Les surenchères des participants sont acceptées au-delà de 13h00, dans un délai maximum de 3 minutes après la dernière surenchère reçue. Ce délai de 3 minutes étant reconductible après chaque surenchère. Au terme de l'enchère, le meilleur enchérisseur aura ensuite 24 heures pour réserver en prépayant en ligne son véhicule sur notre site via cette page.

Il n'est pas possible d'enchérir sur sa propre enchère. Durant les enchères, il ne sera pas possible d'être le meilleur enchérisseur à plus de 2 enchères.

Gagnant des enchères :

Le gagnant est connu au terme de chaque enchère. Il a 24 heures pour passer sa réservation sur le site National/Citer et concrétiser ainsi son enchère. National/Citer s'engage à fournir un véhicule de location dans la catégorie proposée au gagnant sous réserve éventuelle de modification ou d'annulation, ou en cas d'impossibilité un véhicule de catégorie supérieure sera fourni au prix de l'enchère (voir Conditions générales et particulières de vente National/Citer). Si le gagnant annule sa location et quelle qu'en soit la raison, il perdra définitivement le bénéfice et l'enjeu de son enchère.

Article 5 - Prix - Paiement

Les tarifs indiqués sont indiqués en euros TTC par jour. Les kilomètres supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur figurant dans les conditions générales de location.

Le paiement s'effectue en totalité en euros à l'issue de la vente, exclusivement par le débit de la carte de crédit dont l'internaute aura renseigné le numéro, la date d'expiration, le cryptogramme visuel lors de sa première enchère d'une des sessions. La réservation est confirmée sous réserve d'encaissement.

La saisie des coordonnées personnelles et des références de la carte de paiement est faite dans un environnement sécurisé avec des garanties de confidentialité. Si le lundi suivant, l'enchère n'a pas été utilisée, la carte de crédit est débitée du montant total de l'enchère.

Dans le cas où le véhicule ne serait pas restitué dans les conditions précises de l'enchère (date et lieu), le tarif public en vigueur au moment de la location s'appliquera de plein droit sur la totalité de la location. Le montant de l'enchère sera alors considéré comme acompte et déduit du total.

Article 6 - Modifications - Annulations

Le nom de l'enchérisseur communiqué lors de l'inscription à la vente est contractuel. Seul ce dernier pourra souscrire le contrat de location à l'exclusion de toute autre personne, l'enchère n'étant pas cessible.

Aucune modification ni annulation ne sera effectuée à la demande de l'enchérisseur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-utilisation de la location.

Article 7 – Compléments de location

L'enchérisseur a la possibilité de souscrire, lors de sa réservation, différentes options en complément. Voir les conditions générales de location.

Article 8 – Justificatifs à fournir

Le gagnant devra se présenter à l'agence National/Citer convenue, muni de son justificatif de réservation le jour du départ convenu.

Le client devra présenter sa carte bancaire ayant été utilisée pour l'enchère, un justificatif de domicile et ou d'emploi si c'est sa première location chez National Citer, ainsi que tous les autres documents mentionnés dans les conditions générales de location.